

Direction de la Coordination des Services de L'État

Liberté Égalité Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Par arrêté préfectoral 2024/04/DCSE/BPE/EXP du 24 janvier 2024, il sera procédé pendant 16 jours consécutifs du <u>lundi 19 février 2024 à 9h00 au mardi 5 mars 2024 à 17h00</u> à une enquête parcellaire destinée à identifier les propriétaires des parcelles et des droits afférents, et à déterminer les surfaces à acquérir sur le territoire de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes pour la réalisation de la ZAC du Centre Bourg.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint-Thibault-des-Vignes, sise Place de l'église - 77400.

Pendant toute la durée de l'enquête parcellaire, le dossier d'enquête sera consultable en mairie de Saint-Thibault-des-Vignes, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, et le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier, côté et paraphé par le maire, ouvert dans la mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront également être adressées par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête. Ces observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique pour y être tenues à la disposition du public.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

M. Joël CHAFFARD, professeur agrégé des sciences de la vie et de la terre, retraité, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, en mairie de Saint-Thibault-des-Vignes, pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes :

- lundi 19 février 2024 de 9h00 à 12h00,
- samedi 2 mars 2024 de 9h00 à 12h00,
- mardi 5 mars 2024 de 14h00 à 17h00.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne (http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques).

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public dans la mairie de Saint-Thibault-des-Vignes et consultable sur le site Internet de la préfecture de Seine-et-Marne précité.